

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**FOURNITURES DE CLASSES
MOBILES ET AUTRES MATÉRIELS
LOGICIELS ET PRESTATIONS
ASSOCIÉES POUR LES ÉCOLES
DU GOSIER
APPEL D'OFFRES OUVERT**

CM-2017-7S-DCPA-111

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25 et 66 à 68 ;

Vu la délibération n°CM-2017-5S-DE-78 du 3 octobre 2017 relative à l'adoption du plan d'équipement numérique des écoles ;

Considérant la volonté de la Ville de développer des équipements numériques innovants au service de l'apprentissage des élèves au sein des écoles maternelles et élémentaires de la Ville ;

Considérant que le plan numérique adopté le 3 octobre 2017 par la Ville, repose sur l'acquisition d'équipements informatiques spécifiques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De lancer la procédure d'acquisition de classes mobiles et autres matériels logiciels et prestations associées pour les écoles du Gosier (valise, tablettes numériques, vidéo projecteur...), sous forme d'appel d'offres ouvert (articles 25, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

Montant prévisionnel : 260 000 euros HT

Durée du marché : Trois mois

Article 2 : D'autoriser le maire à signer toute pièce ou document se rapportant à ce dossier et notamment le marché à intervenir.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 20 DEC. 2017
Et publication ou notification le 20 DEC. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Fournitures de classes mobiles et autres matériels logiciels et prestations associées pour les écoles du Gosier - Appel d'offres ouvert

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2017

Numéro de l'acte : CM20177SDCPA111 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SDCPA111-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Appel d'offres